



COLLOQUE DES PROFESSEURS ET DIRIGEANTS DE CLUBS

Samedi 26 septembre 2020





INTRODUCTION DU PRESIDENT



Toutes les questions générées par ce diaporama doivent être envoyées à la messagerie du CDK91 (cd.karateessonne@orange.fr) et la réponse sera fournie sur le site internet du CDK91 (<http://sites.ffkarate.fr/essonne/>).



CDK91- CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020/2024

Comité Départemental de l'Essonne de Karaté et Disciplines Associées - Conseil d'administration - 2020/2024

Bureau Directeur

Francis DALLERAC
Président

Yves MERCIER
Secrétaire

Christine DEGROUVE
Vice-Présidente

Evelyne LAGAUCHE
Trésorière

Nadège CHEROT
Membre

Antonio DI FRANCESCO
Trésorier Adjoint

Sylvie DONA
Membre

Laurent LARIVIERE
Membre

Joël LECINA
Membre

Candice MAURY
Membre

Philippe MONTOYA
Membre

Nicolas MUGGIANU
Membre

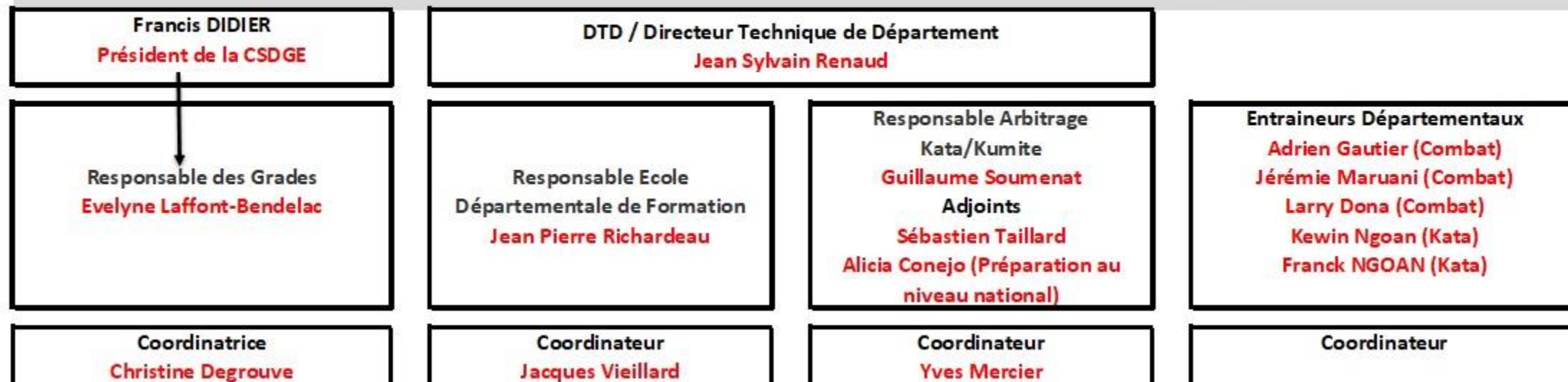
Sébastien TAILLARD
Membre

Jacques VIEILLARD
Secrétaire Adjoint



CDK91- ORGANIGRAMME ETD 2020/2024

Comité Départemental de l'Essonne de Karaté et Disciplines Associées
Organigramme ETD (Equipe Technique Départementale) - 2020/2024



Commissions	
Sportive	Christine Degrouve , Henri Lagauche , Joël Lecina , Jean Sylvain Renaud , Dominique Mercier , Yves Mercier et Nicolas Muggianu
Financière	Francis Dallerac , Antonio Di Francesco , Yves Mercier et Jacques Vieillard
Logistique	Christine Degrouve , Sylvie Dona , Henri Lagauche , Joël Lecina et Sébastien Taillard
Communication	Nadège Cherot , Antonio Di Francesco et Gérard Moïse
Jeunes	Nadège Cherot , Sylvie Dona , Sébastien Taillard et Nicolas Muggianu
Jeunes arbitres	Aurélié Michel et Sébastien Taillard
Sport santé et Handicaps	Séverine Busson , Christine Degrouve , , Candice Maury , Jean Sylvain Renaud et Jacques Vieillard
Karaté Défense	Stéphane Meder
Karaté Jitsu & Disciplines Associées	Henri Lagauche , Laurent Larivière , Candice Maury , Sébastien Taillard et Jacques Vieillard
Karaté Contact	Séverine Busson et Francis Dallerac

C.O.R.G / Commission des Grades		
Président du CDK91 Francis Dallerac	CTD91 Jean Sylvain Renaud	Responsable des Grades Evelyne Laffont-Bendelac
Coordinatrice : Christine Degrouve		



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'ARBITRAGE
Guillaume SOUMENAT**



Dimanche 8 Novembre 2020 :

- **Matin :** Stage initiation arbitrage AMV
- **Après midi :** Stage découverte arbitrage enfant Karaté à partir de 12 ans (après-midi)



Samedi 23 Janvier 2021 : Stage arbitrage AMV Technique et Combat



**ÉCOLE DÉPARTEMENTALE
DE FORMATION
JEAN PIERRE RICHARDEAU**

novembre 2020		
dimanche 8 novembre 2020	Formation Finalisation DIF 2019/2020	Saint Michel sur Orge
décembre 2020		
samedi 5 décembre 2020	Formation DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 6 décembre 2020	Formation AFA + DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
mars 2021		
samedi 6 mars 2021	Formation DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 7 mars 2021	Formation AFA + DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
samedi 13 mars 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 14 mars 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
avril 2021		
dimanche 4 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge
samedi 10 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 11 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge
dimanche 18 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge

COMMISSION JITSU & DISCIPLINES ASSOCIEES

CANDICE MAURY







JACQUES VIEILLARD


SÉBASTIEN TAILLARD


HENRI LAGAUCHE

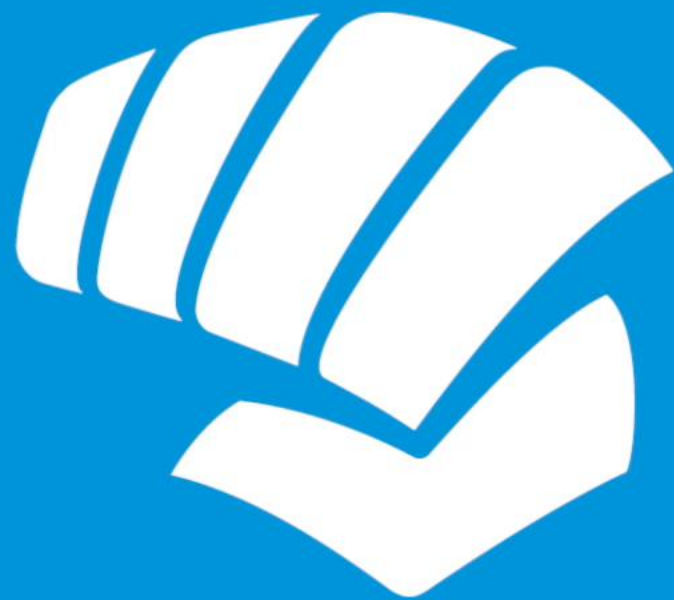
LAURENT LARIVIÈRE



-  **Nihon Tai Jitsu**
-  **Tai jitsu**
-  **Krav Maga**
-  **Arts Martiaux Vietnamiens**
-  **Yoseïkan Budo**
-  **Wushu / Arts Martiaux Chinois**

-  Diffusion d'informations pour une meilleure **communication**

-  **Promotion** des événements pour une meilleure connaissance des disciplines associées et leurs **développements**.
 - **Initiation à l'arbitrage AMV** pour les jeunes – 2020
 - **Formation à l'arbitrage AMV** et préparation à l'école d'arbitrage – 2021
 - **Stage** de découverte des disciplines associées – 2021



KRAV-MAGA
FFK



**ARTS MARTIAUX
VIETNAMIENS
FFK**



YOSEIKAN
BUDO
FFK





WUSHU
FFK



**ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK**


**COMMISSION KARATÉ CONTACT
SÉVERINE BUSSON
FRANCIS DALLERAC**





-  Diffusion d'informations pour une meilleure **communication**
-  **Dimanche 14 Février 2021 : Open Karaté Contact** – Sainte Geneviève des Bois

COMMISSION SPORT SANTÉ ET HANDICAPS
CHRISTINE DEGROUVE
CANDICE MAURY
SÉVERINE BUSSON



-  Initiation aux premiers gestes qui sauvent

-  Mieux appréhender la situation de handicap

-  Partenariat avec le Kraken Boxing Club de Sainte Geneviève des bois
 - **Prévention, Éducation et Valeurs Citoyennes : Lutter contre la déscolarisation par l'adaptation du Karaté Full Contact**
 - **L'Handicap : L'insertion et l'adaptation par le Karaté Full Contact**

- Mise en place d'actions dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) par l'intermédiaire des Clubs : Mise en place de partenariat
- Développer la pratique du Karaté et des disciplines associées dans les IME, APEI et MAS
 - **IME : Institut Médicaux-Éducatif**
 - **APEI : Association d'Amis de Parents d'Enfants Inadaptés**
 - **MAS : Maisons d'Accueil Spécialisées**



Calendrier CDK91 Saison 2020/2021

Calendrier : Septembre à Novembre 2020



septembre 2020		
mercredi 2 septembre 2020	RDV Double D-Récupération Tee Shirt Bleu MC	Croissy-Beaubourg (77)
samedi 26 septembre 2020	Colloque des Professeurs et Dirigeants + Election Binome Complémentaire (Election IDF)	MDCS-Mennecy
octobre 2020		
dimanche 25 octobre 2020	Matin-Challenge Berger Poussins Après midi-Master Kata des petits As Pu-Be-Mi-Ca M/F	Epinay sous Sénart-En attente
samedi 31 octobre 2020	Après midi-Coupe Essonne Combat des Jeunes Pupilles M/F	Savigny sur Orge
novembre 2020		
dimanche 1 novembre 2020	Matin-Coupe Essonne Combat des Jeunes Benjamins M/F Après-Midi-Coupe Essonne Combat des Jeunes Minimes M/F	Savigny sur Orge
dimanche 8 novembre 2020	Matin : Stage initiation arbitrage AMV Après midi : Stage découverte arbitrage enfant Karaté	
dimanche 8 novembre 2020	Formation Finalisation DIF 2019/2020	Saint Michel sur Orge
vendredi 27 novembre 2020	Compétition de Grade Karaté 1/2/3/4eme Dan	La ville du Bois (91)
samedi 28 novembre 2020	Compétition de Grade Karaté 1/2/3/4eme Dan	
dimanche 29 novembre 2020	Compétition de Grade Karaté 1/2/3/4eme Dan	

Calendrier : Décembre 2020 à Février 2021



décembre 2020		
samedi 5 décembre 2020	Formation DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 6 décembre 2020	Formation AFA + DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
samedi 12 décembre 2020	Après midi-Championnat Kata Individuel (M/C/J/S) et Equipes. (C/J et S) M/F	En attente
dimanche 13 décembre 2020	Master Combat des petits As Pupilles/Benjamins M/F	En attente
janvier 2021		
dimanche 17 janvier 2021	Matin-Championnat Combat Individuel Seniors M/F Après Midi-Coupe Elite/Honneur Kata P/B M/F	Villebon sur Yvette
samedi 23 janvier 2021	Stage d'arbitrage AMV Technique/Combat	
samedi 30 janvier 2021	Après midi-Coupe Elite/Honneur Combat Pupilles/Benjamins féminines	Maise
dimanche 31 janvier 2021	Matin-Coupe Elite Combat Pupilles/Benjamins Masculins Après Midi-Coupe Honneur Combat Pupilles/Benjamins Masculins	Maise
février 2021		
samedi 6 février 2021	Après midi-Championnat Combat Cadets et Juniors M/F Après midi-Championnat Combat Equipes Juniors M/F	Saint Michel sur Orge-En attente
dimanche 7 février 2021	Matin-Championnat Combat Equipes Senior M-F Matin-Coupe Equipe Kata Po/Pu et Be/Mi M/F Après midi-Championnat Combat Individuel Minimes M/F	Saint Michel sur Orge - En attente
samedi 13 février 2021	Assemblée Générale Ordinaire	MDCS-Mennecy
dimanche 14 février 2021	Open Karaté Contact	Sainte Geneviève des Bois

Calendrier : Mars à Juin 2021



mars 2021		
samedi 6 mars 2021	Formation DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 7 mars 2021	Formation AFA + DAF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
samedi 13 mars 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 14 mars 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel sur Orge
dimanche 21 mars 2021	Matin-Open Vétéran Kata tous styles Après midi-Open Essonne Kata des Jeunes (Pu/Be/Mi) M/F	Evry???
vendredi 26 mars 2021	Compétition de Grade Karaté 1/2/4eme Dan	La ville du Bois (91)
samedi 27 mars 2021	Compétition de Grade Karaté 1/2/4eme Dan	
dimanche 28 mars 2021	Compétition de Grade Karaté 1/2/4eme Dan	
avril 2021		
dimanche 4 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge
samedi 10 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	MDCS-Mennecy
dimanche 11 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge
dimanche 18 avril 2021	Formation DIF-8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00	Saint Michel Sur Orge
juin 2021		
dimanche 6 juin 2021	Matin - Sport En Famille-Challenge Berger Poussins Multi-Styles Combat Après-Midi - Coupe de l'Essonne Kata Poussins Multi-styles	Milly la Forêt???
vendredi 25 juin 2021	Compétition de Grade Karaté 1/3/4eme Dan	
samedi 26 juin 2021	Compétition de Grade Karaté 1/3/4eme Dan	
dimanche 27 juin 2021	Compétition de Grade Karaté 1/3/4eme Dan	



COMPÉTITIONS

RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION



L'inscription en ligne à une compétition est un processus en 2 étapes

1. La sélection de compétiteurs :

- Rendez-vous dans le menu « Compétitions » puis « Lister ».
- Sur la ligne correspondant à la compétition souhaitée, cliquez sur la flèche bleue .

Sélectionnez vos compétiteurs dans la liste qui s'affiche (ou recherchez les par leur nom ou numéro de licence), choisissez leur catégorie de poids puis cliquez sur en bas de page.

La sélection vous permet, avant validation, d'effectuer diverses modifications (catégories de poids, ajout/retrait de compétiteurs, etc.).



2. La validation de la sélection :

- Rendez-vous dans le menu « Compétitions » puis « Lister ».
- Sur la ligne correspondant à la compétition souhaitée, cliquez sur “Sélectionner” en bas de page .
- Si votre liste de sélectionnés est correcte, cliquez sur « Valider » en bas de page.
ATTENTION : la sélection de compétiteurs sans validation de ces derniers (étape 2.) ne permet pas l'accès à la compétition.

Vous pouvez également vous référer au manuel de prise en main rapide, téléchargeable sur la page de connexion, après avoir validé votre identifiant et votre mot de passe.



Pour pouvoir participer à une compétition, le pratiquant devra remplir les conditions suivantes :

- Être licencié au minimum 3 jours avant la date limite d'inscription.
- Être inscrit avant la date limite d'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée ultérieurement.
- Avoir payé l'inscription par CB directement via la plateforme dédiée.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place



COTISATION FÉDÉRALE 2020-2021

Pour la saison 2020/2021, la FFK a décidé d'exempter les clubs du règlement de la cotisation fédérale.

Néanmoins la fédération reverse aux comités départementaux le montant des cotisations pour aider les comités à gérer le fonctionnement en cette période difficile.



SERVICE CIVIQUE

- Le Service Civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans ; il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, SPORT, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger

L'objectif du Service Civique est de vous proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel vous pouvez gagner en confiance en vous, en compétences et prendre le temps de réfléchir à votre propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il doit constituer une étape de vie au cours de laquelle vous pouvez prendre conscience de la diversité de notre société en côtoyant des volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, issus de toutes origines sociales et culturelles.

Combien de temps dure le Service Civique?

La majorité des missions de Service Civique durent en moyenne 8 mois. Le Service Civique doit être réalisé en continu; il n'est pas possible de fractionner ou d'interrompre puis de reprendre une mission. Sauf cas exceptionnel, les contrats de Service Civique ne sont pas prolongés.

Combien d'heures par semaine doit-on effectuer en Service Civique

La durée hebdomadaire de la mission de Service Civique doit représenter entre 24 heures et 48 heures, réparties sur au maximum six jours. Pour les volontaires de 16 à 18 ans, la durée hebdomadaire ne doit pas excéder les 35 heures, réparties sur au maximum cinq jours.

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 473,04 euros net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

Enfin, les organismes d'accueil doivent vous verser une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas, ou en espèces. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros.

Les organismes d'accueil de volontaires ont l'obligation vous désigner un tuteur. Ce tuteur est votre référent principal, il est garant du bon déroulement de votre mission. Il suit l'évolution de votre projet et réajuste les contours de la mission en fonction de vos centres d'intérêt. Il vous accompagne dans votre parcours d'engagement volontaire, donne un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective. Il est aussi chargé de vous accompagner dans votre réflexion sur votre projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, votre insertion professionnelle.

Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique doivent organiser une formation civique et citoyenne. Cette formation civique et citoyenne comprend, de manière obligatoire :

- Un module pratique : la formation aux premiers secours (Prévention et Secours de niveau 1 dite "PSC1") ;
- Un module théorique, défini conformément au référentiel de l'Agence du Service Civique et organisé par l'organisme d'accueil. Il est destiné à développer la formation citoyenne et le civisme des volontaires.



CERTIFICAT MÉDICAL

Réponse de la FFK : les médecins ne sont pas des juristes et doivent établir un Certificat Médical (CM). Il faut leur montrer la circulaire émise par la fédération à la suite d'une directive ministérielle car le karaté et les Disciplines Associées sont considérés comme des sports à risque et le CM est obligatoire chaque année.

Alternative :

- Aller au centre national du rugby à Marcoussis (Centre National de Rugby 3-5 rue de Montaigu 91460 MARCOUSSIS ; Tel :01 69 63 65 47) pour obtenir ce CM

Ou bien,

- Changer de médecin

La FFK ne propose qu'un seul type de licence pour l'ensemble de ses disciplines. Or, la pratique de nombreuses d'entre-elles s'accompagne du risque, notamment ou exclusivement, qu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience.

En application des articles D. 231-1-3 et D. 231-1-5 et L. 231-2-3 du Code du Sport, la délivrance et le renouvellement de la licence fédérale sont soumis à la présentation d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du Karaté et des disciplines associées, datant de moins d'un an au moment de la prise de licence

Article 11 –Participation aux compétitions :

La participation aux compétitions organisées par la fédération est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la compétition. Pour les pratiquants envisageant de participer aux compétitions, il est recommandé de disposer d'un certificat médical établi durant les 60 jours qui précèdent le début de chaque saison. Ainsi, le même certificat permettra la prise de licence et la participation à l'ensemble des compétitions de la saison.

Le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition. L'attestation de non-contre-indication peut être portée sur le passeport sportif du pratiquant, avec date d'établissement, signature et cachet du médecin



COVID 19

RAPPEL DES CONDITIONS SANITAIRES

Dans la continuité des décisions prises par le Gouvernement pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, des mesures spécifiques au champ du sport ont été annoncées.

La ministre déléguée en charge des Sports, Roxana MARACINEANU, s'est entretenue avec l'ensemble des têtes de réseaux du monde du sport (mouvement sportif, collectivités, monde économique, établissements) pour en faire la présentation.

Voici un résumé des principales mesures préconisées par le Ministère des Sports à retenir pour les quinze prochains jours. A noter que ces mesures peuvent varier localement et restent soumises à la concertation des préfets et élus. **Nous invitons donc les clubs à se rapprocher de leur préfecture pour connaître les mesures mises en place dans leur département.**



Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 25 sept 2020)

CATÉGORIES	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCÉE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Sportifs professionnels (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Stagiaires en formation	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique/pro → Protocoles sanitaires validés Établissements du MS + ERP X et PA
Sport à l'école & EPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires validés → Faible transmission du virus chez les enfants Établissements scolaires + ERP X et PA
Étudiants en STAPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle Établissements scolaires/universitaires ERP X et PA
Établissements du Ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les seuls résidents	Autorisé pour les seuls résidents	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés Tous ERP hors espace public (cf limitation rassemblement dans le territoire concerné)
Sport associatif en espaces clos et couverts (ERP de type X) (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	→ Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées → Faible transmission du virus chez les enfants

* soumise à la concertation des préfets et élus. Mesures valables pour 15 jours minimum.



CATÉGORIES	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCÉE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Piscines couvertes (tous modes d'exploitation)	Autorisé	Autorisé	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles aux sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/ mineurs)	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/ mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> → Formation MNS → Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés avec FMI adaptée
Sport associatif en établissements de plein air (ERP de type PA) : bases de loisirs, stades, golf, courts de tennis... (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> → Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées
Salles de sport privées	Autorisé	Autorisé	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/ mineurs)	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/ mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> → Populations adultes = risque de transmission active du virus → Espaces confinés → Pas de port du masque possible
Manifestations sportives espace public	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Maximum 10 personnes	Maximum 10 personnes	→ Droit commun des rassemblements dans l'espace public
Jauges autorisées	Max 5 000 personnes. Possibilité de dérogation à la hausse par le préfet	Max 5 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	<ul style="list-style-type: none"> → Jauge spectateurs (hors accrédités) → Port du masque
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé	Autorisé	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	→ Statuts / sujet légistique

JE SUIS PRATIQUANT AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- ◆ J'ai un bon état de santé général.
- ◆ J'arrive propre, douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karatégi propre.
- ◆ Je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

A MON ENTREE DANS LE DOJO :

- ◆ Je porte un masque (à l'exception des mineurs de moins de 11 ans).
- ◆ Si les vestiaires sont ouverts, je me lave les mains et je me change si besoin.
- ◆ Je pose mon sac au bord du tapis.

PENDANT LA SEANCE :

- ◆ A chaque entrée sur le tatami, j'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique.
- ◆ La séance se déroule de manière classique, sans masque.
- ◆ A chaque sortie du tatami, je remets mon masque, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.

APRES LA SEANCE :

- ◆ Si les vestiaires sont ouverts, je me douche, je me change et je remets mon masque.
- ◆ Je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.

JE SUIS DIRIGEANT AVANT LA SEANCE :



- Je nomme un référent Covid-19 au sein de mon club qui sera chargé :
 - du respect du protocole.
 - de la tenue du registre détaillé des présences.

PENDANT LA SEANCE :

- Je porte une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, karaté-gi, gourdes...)
- Je veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique.

LES GESTES SANITAIRES À FAIRE RESPECTER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Le décret n°2020-1035 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été publié au **Journal Officiel du 14 août 2020**. Il met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs.

Les vestiaires collectifs à nouveau autorisés

Pris dans un contexte sanitaire appelant au maintien d'un niveau élevé de vigilance, ce décret, dans son article 44, met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs. Conformément aux recommandations du Haut comité à la santé publique, **les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles**, dans le strict respect des protocoles sanitaires. La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes **et** le port du masque y seront systématiquement respectés.

L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier des vestiaires est effectué.

La pratique des sports de combat autorisés depuis le 11 juillet

Depuis le 11 juillet, le Ministère des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes **au niveau amateur et en pratique de loisir** sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane.

Il est donc possible de pratiquer le karaté et l'ensemble des disciplines associées de la FFK sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants. Cependant il est nécessaire de maintenir un niveau de vigilance important en respectant les gestes barrières essentiels que sont les principes d'hygiène corporelle, notamment le lavage des mains et des pieds avant et après les cours.

Accueil du public pour les événements sportifs

S'agissant des jauges de spectateurs, les limitations en vigueur sont les suivantes :

- En zone verte : limitation à 5000 personnes et possibilité pour le préfet de déroger à la hausse
- En zone d'alerte : limitation à 5000 personnes sauf restriction décidée par le préfet
- En zone d'alerte renforcée et en zone d'alerte maximale : jauge limitée à 1000 personnes maximum, sauf restriction décidée par le préfet

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes, sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants, sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane. Depuis le 13 août (décret n°2020-1035), l'accès aux vestiaires collectifs est à nouveau autorisé, dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Toutefois, la Fédération vous recommande de tenir à jour une liste de présents à chaque cours et demande de maintenir un niveau de vigilance en respectant les conditions ci-dessous.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION LES GESTES BARRIÈRES



- La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.
- La distance d'un mètre entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.
- Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique doit être fréquent.

LE PORT DU MASQUE

- Porter son masque dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement.
- Retirer son masque uniquement dans le cadre de la pratique.



LES VESTIAIRES

Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles :

- En respectant la distanciation physique et le port du masque.
- Si un nettoyage régulier des vestiaires est effectué.





LES COLLECTIFS KATA & COMBAT

- **Du 25 au 27 Septembre 2020 : Stage à AMILLY (45)**
 - 14 Stagiaires Kata
 - 28 Stagiaires Combat
- **Du 26 au 30 Octobre 2020 : Stage à Annecy / Partenariat Annecy Dojo Karaté (74)**
 - 15 Stagiaires Kata
- **Du 27 au 29 Novembre 2020 : Stage+ Gala Province de Liège (Belgique)**
 - 8 Stagiaires Kata
 - 22 Stagiaires Combat
 - Rencontre en A/R Province de Liège



LISTE MINISTÉRIELLE

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES MINISTERIELLES

LISTE MINISTERIELLE

Figurer sur la base de données PSQS et être listé par le DTN sur le fichier

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	ELITE 2 ans 18 ans et +	Ranking de la fédération internationale 1-8
	SENIORS 1 an 18 ans et +	Ranking de la fédération internationale 9-16
	RELEVE 1 an 16 à 21 ans	Podium aux JOJ Aux championnats du monde jeunes Aux championnats d'Europe jeunes Aux 1 ^{ère} league et série A pour les U21 ans Aux jeux méditerranéens
SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX	1 an 18 ans et +	Sportifs ayant déjà été listés SHN et encore en activité Partenaires au pôle olympique Partenaires des collectifs nationaux
SPORTIFS ESPOIRS	1 an 14 ans et +	Etre champion de France Etre vainqueur de la coupe de France Etre détecté par la DTN (à partir de cadet)

SPORTIFS HAUT NIVEAU – ÉVOLUTION DE 2010 À 2020



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	01/11/2020
SHN	7	8	6	10	9	12	8	12	14	33	37

LISTE MINISTÉRIELLE PROPOSÉE À LA DTN POUR LE 01/11/2020



1	Augustin	ANSIAUX	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
2	Marine	BAKOUKA	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
3	Yacine	BEN FATHALLAH	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
4	Sophia	BOUDERBANE	Karaté	AS Evry	Senior
5	Faadel	BOUSSAG	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux
6	Kilian	CIZO	Karaté	KC Athis Mons	Relève
7	Lenny	DERIC	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Espoirs
8	Natanaele	FLAMAND	Karaté	AS Evry	Espoirs
9	Théophile	FLAUSS	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
10	Anne-Laure	FLORENTIN	Karaté	AS Evry	Elite
11	Ryan	GARI	Karaté	KC Athis Mons	Espoirs
12	Ugo	HEIM	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux

LISTE MINISTÉRIELLE PROPOSÉE À LA DTN POUR LE 01/11/2020



13	Kajith	KANAGASINGAM	Karaté	AS Evry	Relève
14	Pierre	LAVAUD	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux
15	Marc	LAWANI	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Espoirs
16	Thanh-Liem	LE	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux
17	William	LECERF	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
18	Romane	LEITAO	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Relève
19	Sabri	MAHBOUB	Karaté	ES Massy	Espoirs
20	Dany	MAKAMATA	Karaté	Saint Michel Sports	Collectifs Nationaux
21	Adrien	MARQUES	Karaté	Saint Michel Sports	Collectifs Nationaux
22	Alexandre	MARTINS-NUNES	Karaté	Saint Michel Sports	Espoirs
23	Sylvain	MERLET	Wushu	Dragon Brétigny	Collectifs Nationaux
24	Florian	NABUCET	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux

LISTE SHN PROPOSÉE À LA DTN POUR LE 01/11/2020



25	Kewin	NGOAN	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
26	Caroline	NGOAN	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Relève
27	Franck	NGOAN	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Relève
28	Jimmy	OUCH	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
29	Hugo	POISSON	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Relève
30	Romain	POISSON	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Espoirs
31	Léa	PONS	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
32	Alexandra	RECCHIA	Karaté	AS Evry	Elite
33	Sabrina	SIDOTMANE	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux
34	Helvetia	TAILY	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Relève
35	Bilal	TALHA	Wushu	Kung Fu Fighter	Collectifs Nationaux
36	Loïck	TRANIER	Karaté	SKB Elite Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
37	Fanny	ZUCKER	Karaté	AS Evry	Collectifs Nationaux

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT



La création de l'Agence Nationale du sport

L'ANS : Un Groupement d'Intérêt Public
Elle associe des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux.

2 champs d'action :

- Développement des pratiques sportives ;
- Développement du haut niveau et de la haute performance sportive.

La création de conférences régionales du sport

Comme l'ANS, elle associe des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux.

Mission : Elle établit un **projet sportif territorial** en tenant compte :

- des **orientations nationales** définies dans le cadre de la **convention d'objectifs** conclue entre l'Etat et l'ANS,
- des **spécificités territoriales**.

DU CNDS AU PSF



Les évolutions à prévoir

- Les financements ne sont plus gérés par le CNDS mais par L'ANS ;
- La fédération propose ses orientations à l'ANS au travers d'un **Projet Sportif Fédéral** ;
- Les projets subventionnables déposés par l'ensemble des organismes déconcentrés et associations affiliées à la fédération se basent sur les orientations proposées par la Fédération et validées par l'ANS ;
- La Fédération traite et valide les demandes de subvention ;
- L'ANS finance directement les associations dont les projets sont retenus par la Fédération.

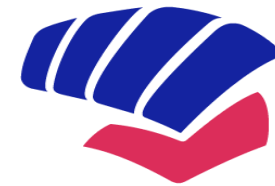
Les modalités pratiques

- Les démarches s'effectueront via la plate-forme « compte-asso » comme les années précédentes ;
- Un code d'accès sera fourni à la fédération pour lui permettre d'instruire les dossiers de demande de subvention via cet outil ;
- Les dossiers seront instruits par une commission nationale constituée au sein de la fédération.

QUESTIONS DIVERSES



Toutes les questions générées par ce diaporama doivent être envoyées à la messagerie du CDK91 (cd.karateessonne@orange.fr) et la réponse sera fournie sur le site internet du CDK91 (<http://sites.ffkarate.fr/essonne/>).



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LE CDK91 VOUS REMERCIE

